

ARRETE Du MAIRE N° 2023/004

Le Maire de la commune de Boffres (ARDECHE)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise **BOUCHARDON SA**, BP 13 - Les Sapins 07320 Saint Agrève

- Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire, pour permettre à l'entreprise de réaliser des travaux quartier Foriel le Haut et Chemin de Loubiere à Foriel sur la commune de BOFFRES,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise **BOUCHARDON SA**

Doit effectuer des travaux quartier Foriel le Haut et Chemin de Loubiere à Foriel sur la commune de BOFFRES

Le chantier débutera le lundi 09/01/2023 au 30 Mars 2023

La route dite Route de Gleize sera fermée à la circulation et au stationnement de 8h à 17h00 du lundi au vendredi

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les soins, à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **BOUCHARDON SA** chargée de l'exécution des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Après l'exécution des travaux, à charge pour l'entreprise de remettre la voirie en l'état.

Article 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- La commune de BOFFRES
- la Gendarmerie de Vernoux-en-Vivarais
- l'entreprise BOUCHARDON SA

Fait à Boffres, le 19 janvier 2023

Le Maire, Hubert JUGE

